

DEC190382DR07

Décision modifiant la décision n°DEC180943DR07 du 1^{er} mars 2018 portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Rhône Auvergne

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

Vu la décision n° 000029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration au CNRS modifiée par la décision n°DEC121283DRH du 11 avril 2012 ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure Délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la note référencée DRH/SDS/IK/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

Vu la décision n°DEC180943DR07 du 1^{er} mars 2018 portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 1 de la décision est rédigé comme suit :

« Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration au comité de gestion du restaurant :

- En tant que titulaires

Mme Michèle Bendib (MOY700)
Mme Stéphanie Racine (MOY700)
M. Mathieu Montibert (MOY700)

- En tant que suppléants

M. Jacques Saussol (MOY700) »

Article 2

L'article 2 de la décision est rédigé comme suit :

« Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de la délégation régionale au comité de gestion du restaurant pour le collège CNRS :

- En tant que titulaires

Mme Catherine Drevet
Mme Evelyne Legros
Mme Christine Lucas
Mme Marie-Laure Venditti

- En tant que suppléants

Mme Sylvie Namet
Mme Valérie Fromentèze »

Article 3

L'article 3 de la décision est rédigé comme suit :

« Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de la délégation régionale au comité de gestion du restaurant pour le collège Partenaires :

- En tant que titulaires

M. Henry Chermette (Université Lyon1)
Mme Adeline Dubost (IRSTEA)

- En tant que suppléant

M. Jean-Pierre Dalleau (IRSTEA) »

Article 4

Les articles 4, 5, 6 et 7 de la décision sont supprimés.
L'article 8 reste inchangé.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 janvier 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure